

RÉPUBLIQUE ET



CANTON DE GENÈVE

POST TENEBRAS LVX

EXTRAIT DES REGISTRES DU CONSEIL D'ÉTAT

du 14 septembre 1948

Le Conseil d'Etat

vu la nécessité de donner un nom au chemin dans le prolongement du chemin Rigot et qui relie l'avenue de France et la rue du Valais ;

vu les dispositions du règlement sur la désignation des artères , du 9 octobre 1931 ;

vu le préavis favorable du service des Archives d'Etat, en date du 31 août 1948, et celui de la Ville de Genève, en date du 8 septembre 1948 ;

considérant que cette artère est déjà connue sous le nom de "Chemin de la Voie-Creuse" ;

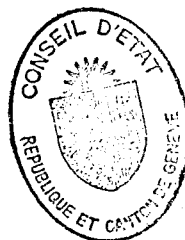
sur la proposition du Département des travaux publics ;

A r r e t e :

De donner le nom de "Chemin de la Voie-Creuse" à l'artère comprise entre l'avenue de France et la rue du Valais.

Communiqué à :

| | |
|-----------------|-------|
| Travaux | 5 ex. |
| Sautier | 1 ex. |
| Archives | 1 ex. |
| Ville de Genève | 1 ex. |



Certifié conforme

Le Chancelier d'Etat :

J. Combel